



**COMPTE RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 Février 2020**  
**Convocation du 17 Février 2020**

**Présents :** Mesdames Marion BERSON-GEANT, Nathalie BOURDIN, Michèle CAQUIN, Marie-Hélène DAUPTAIN, Dominique GRIS, Fabienne GRU, Marie-Hélène HOFFER, Danielle ROUSSEAU.

Messieurs Xavier BELAIR, Germain BUCHET, Jean-Michel DEBCZAK, David DUPUTEL, Thibaut FERTE, Stéphane MOURET, Emmanuel PETIOT, Éric RADELET, Joël VANDERSTIGEL, Richard ZADROS.

**Absents excusés :** Monsieur Xavier TERRADE, Frédéric VANCON

**Pouvoirs :** Mme Viviane BERNIER donne pouvoir à Mme Fabienne GRU  
Mme Djamila LASRI donne pouvoir à Mr Germain BUCHET  
Mme Lucie LEPAGE donne pouvoir à Mr Éric RADELET

**Secrétaire :** Mme Fabienne GRU

**Ouverture de Séance :** 20h45

---

**1) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 23 Janvier 2020**

Aucune remarque n'a été soulevée, il convient donc de le signer pour l'approuver

**2) Informations :**

Lettre reçue de Mme BRAHMLI concernant les végétaux.

Décès de Monsieur RODOT.

Courrier du Conseil départemental sur le projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie : avis négatif.

**FINANCES**

**4-Compte Administratif 2019**

Approbation du compte administratif 2019

**Fonctionnement**

| <b>DEPENSES</b>                    |                     | <b>RECETTES</b>                   |                     |
|------------------------------------|---------------------|-----------------------------------|---------------------|
| <b>Chapitre</b>                    | <b>Réalisation</b>  | <b>Chapitre</b>                   | <b>Réalisation</b>  |
| 011 charges à caractère général    | 1 674 450.55        | 70 produit des services           | 436 678.94          |
| 012 charges de personnel           | 2 615 846.75        | 73 impôts et taxes                | 4 216 857.95        |
| 65 autres charges                  | 250 454.42          | 74 dotation et participation      | 305 342.13          |
| 66 charges financières             | 61 176.19           | 75 autres produits                | 57 179.59           |
| 67 charges exceptionnelles         | 5 452.00            | 76 produits financiers            | 15.00               |
| 042 ordre- transfert entre section | 699 782.16          | 77 produits exceptionnels         | 731 956.59          |
| 014 atténuation de produits        | 172 547.00          | 042 ordre-transfert entre section |                     |
|                                    |                     | 013 atténuation des charges       | 61 710.09           |
| <b>TOTAL</b>                       | <b>5 479 709.07</b> | <b>TOTAL</b>                      | <b>5 809 740.29</b> |

## Investissement

| DEPENSES                    |                   |
|-----------------------------|-------------------|
| Chapitre                    | Réalisation       |
| 16 dépenses financières     | 143 768.30        |
| 20 acquisition incorporelle | 43 208.64         |
| 21 acquisition corporelle   | 794 479.73        |
| 23 travaux en cours         |                   |
| 040 écriture d'ordre        |                   |
| <b>TOTAL</b>                | <b>981 456.67</b> |

| RECETTES                       |                     |
|--------------------------------|---------------------|
| Chapitre                       | Réalisation         |
| 13 subvention d'investissement | 40 469.94           |
| 10 recette financière          | 508 888.17          |
| 040 opération d'ordre          | 699 782.16          |
| 16 emprunts et dettes          |                     |
|                                |                     |
|                                | <b>1 249 140.27</b> |

Les résultats sont les suivants :

- Fonctionnement :
  - Dépenses de fonctionnement = 5 479 709.07 euros
  - Recettes de fonctionnement = 5 809 740.29 euros

**Soit un excédent de fonctionnement de 330 031.22€ en 2019**

- Investissement :
  - Dépenses d'investissement = 981 456.67 euros
  - Recettes d'investissement = 1 249 140.27 euros

**Soit un excédent d'investissement de 267 683.60€ en 2019**

Ce résultat d'investissement doit se cumuler avec celui de l'exercice antérieur qui était un excédent de 335 037.31€.

Ainsi  $335\,037.31 + 267\,683.60 = 602\,720.91€$

Cette somme sera inscrite au budget 2020 à l'article 001 en recettes d'investissement.

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2019 sous la présidence de Fabienne GRU.

**Approuvé à l'unanimité – Délibération n° 17/ 2020**

M. Germain Buchet sort de la salle.

Vote du Compte de Gestion du Percepteur 2019

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du percepteur étant en concordance avec le compte administratif 2019.

**Approuvé à l'unanimité -Délibération n° 18/ 2020**

Affectation des résultats de 2019 au Budget 2020

L'excédent d'investissement cumulé de 602 720.91 euros sera reporté en recettes d'investissement à l'article 001 au Budget Primitif 2020.

L'excédent de fonctionnement de 330 031.22 euros sera affecté en recettes d'investissement à l'article 1068 au Budget Primitif 2020.

Le Conseil Municipal approuve l'affectation des résultats de 2019 au budget de 2020.

**Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 19/ 2020**

### **5- Budget primitif 2020**

Vote des Taux d'imposition -*Décision AJOURNEE*

Pas de Délibération

**Situation par rapport à la reprise de compétence des réseaux d'assainissement et des eaux pluviales par la communauté (suite à la réunion du Lundi 25 Février 2020)**

*Les syndicats (SIAH et SICTEUB) avaient la compétence jusqu'à présent pour gérer l'entretien des réseaux. La loi impose aux communautés d'agglomération de récupérer cette compétence au 01 janvier 2020.*

*Ainsi une étude a été faite par le cabinet MAZART pour évaluer la somme dont chaque commune devra s'acquitter pour la reprise de son patrimoine par la communauté (montant global estimé : 8 000 000.00€)*

*Le coût global pour SAINT-WITZ est de 52 000.00 euros.*

*Avant cette réforme, les syndicats étaient rémunérés soit par une participation directe des communes, soit par la fiscalisation. Dans ce cas précis, cette somme faisait l'objet d'une indication sur les feuilles d'impositions.*

*Cette mention sur la feuille d'impôt va donc disparaître et la communauté propose aux communes d'augmenter d'autant par une augmentation des taux de taxes foncières. Il s'agirait donc d'un transfert de taux et non d'une augmentation qui resterait sans incidence sur le montant d'impôt de chaque Wéziens.*

*Or, le problème est que pour calculer ce taux, il nous faut avoir reçu l'état annuel 1259, que nous ne recevrons pas avant le 15 Mars.*

*De plus, nous ne savons pas encore à quoi cet état ressemblera en raison de la disparition de la taxe d'habitation.*

*Devant ces difficultés nous avons contacté la préfecture, la direction générale des finances publiques et le trésorier qui nous ont donné les informations suivantes :*

- il faut avoir reçu l'état 1259 pour calculer les taux exacts avec les bases mises à jour.*
- nous pouvons inscrire au budget le montant du produit attendu (60 000.00€) et voter les taux plus tard avec une DM pour corriger le budget.*
- Ils ont déconseillé d'augmenter la TFB et la TFNB en 2020 car cette année est l'année de référence qu'ils vont utiliser pour calculer le montant de notre attribution pour compenser la taxe d'habitation. Si on augmente nos recettes, on touchera moins de compensation...*

## 6- Vote du Budget Primitif 2020

### Fonctionnement

| DEPENSES                       |                     |
|--------------------------------|---------------------|
| Chapitre                       | Prévision           |
| 011 charge à caractère général | 1 557 200.00        |
| 012 charges de personnel       | 2 569 873.00        |
| 65 autres charges              | 258 690.43          |
| 66 charges financières         | 56 674.41           |
| 67 charges exceptionnelles     | 78 053.00           |
| 042 amortissements             | 13 000.00           |
| 014 atténuations de produits   | 180 000.00          |
| <b>TOTAL</b>                   | <b>4 713 490.84</b> |
| 023 autofinancement            | <b>320 962.79</b>   |
| <b>TOTAL PREVISIONS</b>        | <b>5 034 453.63</b> |

| RECETTES                      |                     |
|-------------------------------|---------------------|
| Chapitre                      | Prévision           |
| 70 produits des services      | 410 000.00          |
| 73 impôts et taxes            | 4 112 260.69        |
| 74 dotations et participation | 309 409.89          |
| 75 autres produits            | 51 768.05           |
| 76 produits financiers        | 15.00               |
| 77 produits exceptionnels     | 101 000.00          |
| 013 atténuations des charges  | 50 000.00           |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>5 034 453.63</b> |

### Investissement

| DEPENSES                         |                     |
|----------------------------------|---------------------|
| Chapitre                         | Prévision           |
| 001 déficit annuel               |                     |
| 20 immobilisations incorporelles | 140 000.00          |
| 21 immobilisations corporelles   | 1 403 856.89        |
| 23 immobilisations en cours      |                     |
| 16 emprunts et dettes assimilés  | 148 350.03          |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>1 692 206.92</b> |

| RECETTES                              |                     |
|---------------------------------------|---------------------|
| Chapitre                              | Prévision           |
| 001 excédent d'investissement reporté | 602 720.91          |
| 021 autofinancement reporté           | <b>320 962.79</b>   |
| 10 recettes financières               | 105 803.00          |
| 1068 excédents de fonctionnement      | 330 031.22          |
| 13 subventions d'investissement       | 319 689.00          |
| 16 emprunts et dettes assimilés       |                     |
| 024 vente terrain                     |                     |
| 040 amortissement                     | 13 000.00           |
| <b>TOTAL</b>                          | <b>1 692 206.92</b> |

3 Votes contre : Mr Jean-Michel DEBCZAK- Mme Marie-Hélène DAUPTAIN, Mme Danielle ROUSSEAU.

2 Abstentions : Mr David DUPUTEL, Mme Marion BERSON- GEANT.

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif.

**Approbation à la majorité - Délibération n° 20/2020**

### 8- Indemnités des élus

**la loi n° 2019-1461 du 27/12/2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique modifie le montant des indemnités des Elus**

L'indice de référence change :

|                | Base 2014 | Base 2020 |
|----------------|-----------|-----------|
| Indice         | 1015      | 1027      |
| Enveloppe maxi | 5524.89   | 6627.14   |

Cette nouvelle enveloppe doit se répartir sur la base de nouveaux taux :

|                           | 2014   | Montants | 2020   | Montants |
|---------------------------|--------|----------|--------|----------|
| Maire                     | 43%    | 1672.44  | 51.60% | 2006.93  |
| 6 Adjoints                | 16,5%  | 641.75   | 19.80% | 770.10   |
| 6 adjoints + 1 conseiller | 14.15% | 550.35   | 16.97% | 660.03   |

Le montant de l'enveloppe et les nouveaux taux doivent être approuvés avec une date d'application au 1<sup>er</sup> Mars 2020.

Le Conseil Municipal approuve les nouveaux taux.

1 Abstention : Mr David DUPUTEL

**Approbation à la majorité – Délibération n° 21/2020**

### **9- Demande de subvention à la Communauté d'Agglomération**

Lors du Conseil Municipal du 11 juillet, la demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération dans le cadre du fonds de concours pour aider les communes à financer des équipements communaux ayant subi un désastre entraînant de grosses réfections » a été approuvée. Le dossier a été constitué en invoquant la tempête de grêle de juin 2014. La demande a été rejetée au motif que « le dommage s'est déroulé en 2014 et que les critères d'attribution de cette subvention ont été fixés en mai 2019 »

Un nouveau dossier a donc été constitué avec un évènement climatique cohérent avec la date et avec un devis que nous avons réactualisé entre temps.

Le Conseil Municipal délibère pour

- réactualiser le montant des travaux : 100 083.50€ HT (réparation à l'identique sans panneaux photovoltaïques)
- réactualiser le taux de subvention : 50% (et non 40% car nous n'avons pas d'autres financements)
- réactualiser le montant de la subvention : 50 041.75€ HT

**Approbation à l'unanimité - Délibération n° 16/2020**

*Information complémentaire : la demande de subvention pour ce même objet que nous avons faite dans le cadre des Aides Européennes a été rejetée au motif que le FSE (Fond Social Européen) n'a pas vocation à soutenir la réhabilitation d'infrastructures.*

### **10- Installation de la prime de fonction des personnels affectés au traitement de l'information**

Un des agents de la Police Municipale grâce à ses compétences techniques est en mesure d'exploiter et d'effectuer la maintenance du système informatique qui est également exploitable par la Police Nationale. Conseil Municipal décide de lui allouer une prime qui valorisera ce travail.

Le crédit global est calculé à partir d'un taux moyen égal à 1/10000 ème du traitement annuel afférent à l'indice brut 585 multiplié par un coefficient multiplicateur.

Le Conseil Municipal approuve la création de cette prime au 1<sup>er</sup> Mars 2020 pour une application immédiate.

**Approbation à l'unanimité – Délibération n° 22 / 2020**

### **11- Convention de formation d'entraînement au bâton de défense pour la Police Municipale.**

Il s'agit de signer une convention avec la mairie de Roissy en France pour la mise à disposition d'un de leur agent de Police Municipale agréé pour délivrer la formation à nos deux agents au maniement des armes (bâton de défense).

La formation aura lieu dans nos locaux (dojo du gymnase) et durera pendant deux séances de 3 heures.

La rémunération de l'agent formateur se fera sous forme de vacation au tarif de 60 euro par agent à chaque séance d'entraînement.

Le Conseil Municipal autorise la signature d'une convention de formation avec la Mairie de Roissy pour une formation de nos deux agents de Police au maniement des armes (bâton de défense).

**Approbation à l'unanimité – Délibération n° 23/2020**

## **DIVERS**

### **12- Informations sur la réunion(25/01/20) et sur la réunion des personnes publiques associées (12/02/20) dans le cadre de la révision du PLU.**

- Le **25 Janvier 2020**, s'est tenue la réunion publique dans le cadre de la révision du PLU. Après un rappel des projets initiaux et une présentation des changements opérés dans le nouveau PADD, les administrés ont pu poser toutes les questions possibles et les réponses ont été apportées par Monsieur VANDERSTIGEL et Monsieur BUCHET.  
Aucun commentaire ne remet en cause le projet.
- Le **12 Février 2020**, s'est tenue la réunion des personnes publiques associées, toujours dans le cadre de la révision du PLU. La présentation du nouveau PADD a été présentée par Magali SUINOT du cabinet MOSAIQUE retenu pour élaborer la révision du PLU dans le cadre du marché public.

Etaient présents, des membres de la DDT, du Conseil Départemental, d'un représentant de la Communauté d'Agglomération, du Grand Paris Aménagement et de la Chambre d'Agriculture. Tous ont fait part de leurs remarques et demandé quelques précisions. Des réponses leur ont été apportées par le cabinet d'études, Monsieur le Maire, et Monsieur VANDERSTIGEL. Les réclamations sont prises en compte mais ne changent pas de façon substantielle l'équilibre économique du projet.

Monsieur VANDERSTIGEL informe l'assemblée qu'une réunion information sera organisée par l'aménageur à destination des riverains et des personnes intéressées.

### **13- Informations sur le réaménagement des voiries au cœur du village**

Les marchés ont été passés et notifiés.

La Maîtrise d'œuvre sera réalisée par CECOTECH et les travaux par EMULITHE.

Les travaux vont commencer prochainement.

L'aménagement du parking sera certainement prévu durant l'été 2020 pour ne pas gêner la circulation et le stationnement pendant les périodes scolaires.

Afin de sécuriser les administrés, les riverains et la collectivité, nous avons lancé une procédure auprès de notre avocat afin que le tribunal administratif désigne un expert pour effectuer un référé préventif durant la durée des travaux.

### **14- Délégation signature de la Directrice Générale des Services, Mme JOLY en attendant l'installation du nouveau Conseil Municipal.**

Les changements d'équipes municipales vont impliquer pour les collectivités disposant de la signature électronique, un renouvellement des certificats par le comptable ou par l'éditeur.

Afin d'éviter trop de retard dans le fonctionnement, en attendant la mise à jour des certificats, une délégation aux services administratifs est possible pour la continuité du service.

Le Conseil Municipal autorise une délégation de la signature à Mme JOLY, DGS pendant le changement des équipes municipales, afin d'éviter des retards dans le renouvellement des certificats par le comptable ou l'éditeur.

**Approbation à l'unanimité - Délibération n° 24/2020**

### **15- Présentation du rapport annuel d'activités 2019 de la Médiathèque Municipale de Saint-Witz.** *Xavier BELAIR*

### **16- Signature le 27-02-2020 de la donation de FLINT à la commune d'un montant de 100 000.00€**

**17- Signature le 27-02-2020 de la cession de terrain** de 35m2 (1euro) appartenant à Monsieur LECLERCQ pour élargir le trottoir. En échange la commune s'est engagée à lui réimplanter et à entretenir sa haie.

**18- La commune à pris un arrêté municipal interdisant le passage des camions** nous allons envoyer pour avis, ce document à l'union des Maires et au contrôle de légalité pour recueillir leur avis

**19- Projet d'aire de co-voiturage**

Suite à la réunion du 24 Février 2020 au département sur l'aire appartenant à la SANEF, à proximité du garage PORSCHE sur le terrain autrefois occupé par les CRS

**20- Renouvellement de l'adhésion au pass territoriale PLURELYA du CIG de la grande couronne du 01-01-2020 au 31-12-2024 (aide sociales des agents)**

**Approbation à l'unanimité- Délibération n° 25/2020**

**21- Point sur le PLU**

Nous prévoyons l'arrêt du PLU **le Mercredi 11 Mars 2020**.

Les membres du conseil recevront avant le 1<sup>er</sup> Mars l'ensemble des fichiers afin qu'ils l'étudient et exposent leurs remarques lors de cette réunion de conseil.

Monsieur BUCHET explique qu'une réunion s'est déroulée au Conseil Départemental au sujet du projet de transport à la demande qui pourrait être envisagé entre la zone dite « goelle » et la gare de SURVILLIERS-FOSSES.

Monsieur DEBCZAK demande ou en est l'action menée contre l'occupation illégale de la zone agricole pour y stocker des véhicules en attente d'expertise et/ou de destruction.

Monsieur BUCHET confirme que notre avocat a rédigé un mémoire en défense pour un passage au tribunal.

Monsieur DEBCZAK demande si nous avons reçu des instructions sur l'épidémie de CORONAVIRUS.

Monsieur BUCHET informe que nous recevons des instructions depuis 2 jours de la préfecture et de l'ARS qui nous ont communiqué le numéro d'urgence à contacter en cas de suspicion de maladie.

Monsieur MOURET demande si une démarche a été effectuée pour procéder à l'expulsion des « gilets jaunes »

Monsieur BUCHET rappelle qu'ils sont installés sur des terrains privés appartenant à la SANEF, au Conseil Départemental et à Monsieur VERON, agriculteur de Survilliers. Sur les conseils du colonel de gendarmerie, ils doivent porter plainte mais ne le font pas.

FIN DE SEANCE à 23h45

La Secrétaire  
Mme Fabienne GRU

Le Maire  
M. Germain BUCHET